



Programmes universitaires

Licence (Niveau Bac + 3)

(Parcours L1, L2 et L3)

1°). Programmes de Licence domaine tertiaire :

- * *Finance / Gestion*
- * *Finance / Banque*
- * *Gestion Logistique et Transport (LGLT)*
- * *Gestion financière et comptable (LGFC)*
- * *Sciences et Techniques Comptables et Financières (LSTCF)*
- * *Gestion des Entreprises et des Administrations (LGEA)*
 - Option1 : *Gestion des Ressources Humaines - GRH*
 - Option2 : *Gestion des entreprises et Administrations*
 - Option3 : *Communication d'entreprise et des organisations*
- * *Management des Projets et des Organisations*
(Options GRH, Management des Projets)
- * *Marketing-Communication / Marketing & Commerce international*

2°). Programmes Licence domaine technique:

- *Licence informatique, Option Systèmes et Réseaux*
- *Licence informatique, Génie logiciel et Technologie Web*
- *Licence Informatique, Audio-visuel et Conception Multimédia*
- *Licence en Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion (L-MIAGE)*
- *Ingénierie Génie électrique et Energies renouvelables*
- *Ingénierie Electronique & télécommunication*
 - Option1 : *Electronique et Maintenance des Systèmes de Production*
 - Option2 : *Electronique et Maintenance Biomédicale*
 - Option3 : *Réseaux & Télécommunication*

N.B. : - Possibilité de suivre des programmes de double diplomation du PPA Paris - possibilité de continuer en niveau Master

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (*diplôme, attestation requise ou expérience pertinente*) et/ou avoir complété une formation jugée équivalente.

DOCUMENTS A FOURNIR

1. Une demande manuscrite timbrée
2. Copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu
3. Copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV
4. Deux (2) photos d'identité récentes
5. Une fiche d'inscription dûment remplie

ADMISSION CONDITIONNELLE : Dans ce cas, la condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente : Le Candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit, qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit de ce fait satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE: Pour l'année 2 015 / 2 016, les frais académiques sont fixés comme suit :

Frais d'inscription de : 100 000 F payable au départ pour valider une inscription et ne faisant pas partie des frais académiques qui sont comme suit :

Tarifs programmes Licence (L1-L2) et L3 - Année 2015 – 2016

MODULE DE FORMATION	<i>DUREE DES FORMATION</i>	<i>MONTANT ANNUEL (1ereA et 2eA)</i>
- <i>FINANCE /GESTION, FINANCE / BANQUE</i>	<i>TROIS (3) ANNEES</i>	<i>600 000</i>
- <i>GESTION D'ENTREPRISES ET ORG. (GEA)</i>		<i>600 000</i>
- <i>Management des Projets</i>	<i>ACADEMIQUES Après le BAC / BT</i>	<i>600 000</i>
- <i>Management des Organisations : GRH</i>		<i>600 000</i>
- <i>Logistique / Communication</i>		<i>600 000</i>
- <i>Marketing / Communication et Marketing Commerce commercial</i>	<i>Ou</i>	<i>600 000</i>
- <i>Sciences et Techniques Comptables et Financières (LSTCF)</i>		<i>600 000</i>
- <i>MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion)</i>	<i>1 AN après le</i>	<i>650 000</i>
- <i>Programmes INFORMATIQUE / ELECTRONIQUE / TELECOM / GENIE ELECTRIQUE</i>	<i>DEUG / DUT / BTS (selon le cas).</i>	<i>750 000 750 000</i>

En Classe de 3^e Année - L3 , un montant de 100 000 F est ajouté aux frais académiques.

Et 300 000 en sus en 3^e Année de Licence Bio-médicale.

Modalité de paiement :

- Les frais académiques (hors frais inscription) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- premier tiers au plus tard le 15 Novembre - deuxième tiers au plus tard le 15 Février
- troisième tiers au plus tard le 15 Mai.

Tout versement effectué à l'institut au titre de l'année académique en cours reste dû et non remboursable quelque que soit le cas.